

MAIRIE de LA REORTHE

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2016

L'an deux mil seize, le trente et un MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 26 Mars 2016

PRESENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSEES : MAUME Simone, PROUX Manuel

Secrétaire de séance : RENOU Paule

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 31 mars 2016, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Paule RENOU,

1. Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Budget Principal qui présente :
 - ✓ un excédent de fonctionnement de 200 519.03 € propre à l'exercice 2015,
 - ✓ un excédent d'investissement de 28 209.18 € propre à l'exercice 2015,
- Adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud qui présente :
 - ✓ un déficit d'investissement de 95 744.57 € propre à l'exercice 2015,

2. Approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Déclaré à l'unanimité que les comptes de gestion du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement la Croix Rambaud) dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat 2015

- Décidé à l'unanimité l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2015 comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	166 231.13 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	200 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	28 209.18 €

II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	78 344.66 €
-----------	-----------------------------------	-------------

4. Présentation et vote du Budget Primitif 2016 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Adopté à l'unanimité le Budget Principal 2016 de la Commune de la Réorthe qui s'équilibre à :

✚ Section de Fonctionnement	861 597.13 €
✚ Section d'Investissement	683 737.76 €

- Adopté à l'unanimité le Budget Principal 2016 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

✚ Section de Fonctionnement	161 709.00 €
✚ Section d'Investissement	180 053.00 €

- Décidé à l'unanimité de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2015 pour le Budget Principal et le Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud,
- Arrêté à l'unanimité le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à :
 - ✚ 42 792.45 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »

5. Vote des taux d'imposition 2016

- Décidé, à 11 voix pour et 2 voix contre, l'augmentation de 1 % des taux d'imposition pour 2016, soit :
 - ✚ Taxe d'Habitation 17,90 %
 - ✚ Taxe Foncière (Bâti) 11,40 %
 - ✚ Taxe Foncière (Non bâti) 38.25 %

6. Participation du Club de Foot aux dépenses d'eau du Stade

- Accepté le remboursement de l'abonnement du compteur électrique par la Commune pour l'année 2015, à hauteur de 219.02 € TTC, à l'association ASRPJ,
- Fixé la participation de l'Association ASRPJ à la consommation d'eau du Stade pour l'année 2015 à hauteur de 50 %, soit 783.51 €,
- Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 564.49 € à l'encontre du Club de Football, l'ASRPJ correspondant à la participation aux dépenses d'eau diminuée de la prise en charge financière par la Commune de l'abonnement électrique du Stade, pour l'année 2015.

7. Lutte contre les rongeurs aquatiques

- Accepté à l'unanimité le versement d'une indemnisation de 3 € par prise à la Société de Chasse de la Commune relative à la capture de ragondins pour l'année 2015.

Fait à la Réorthe, le 7 Avril 2016

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

